



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 24773

Numéro SIREN : 538 184 128

Nom ou dénomination : ETERNAM

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2016 sous le numéro de dépôt 19405



1601942801

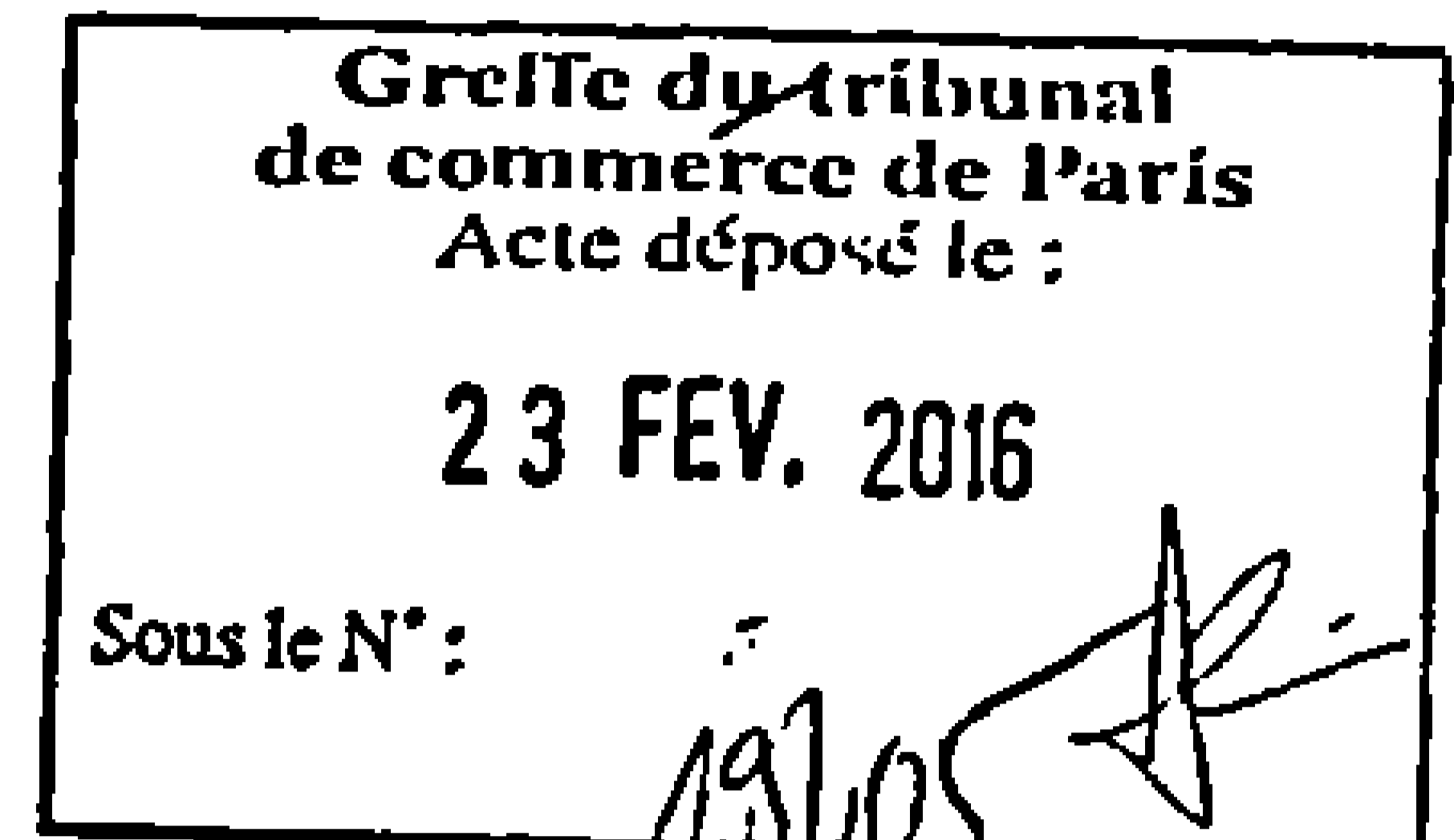
DATE DEPOT : 2016-02-23  
NUMERO DE DEPOT : 2016R019405  
N° GESTION : 2011B24773  
N° SIREN : 538184128  
DENOMINATION : ETERNAM  
ADRESSE : 151 boulevard Haussmann 75008 Paris  
DATE D'ACTE : 2015/11/12  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE : REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

MB 21/13  
EC du 12/11/15

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 12 NOVEMBRE 2015**

(Extrait)



**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, à la demande de la société GROUPE CYRUS, Associée majoritaire de la Société, après avoir pris connaissance du rapport établi en vue de l'Assemblée et après avoir entendu les explications de Monsieur Sacha RUBINSKI, en sa qualité de Gérant de la société CAP 50, sur les faits qui sont reprochés, prononce la révocation à compter de ce jour de la société CAP 50 représentée par Monsieur Sacha RUBINSKI de son mandat de Directeur Général.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1 046 voix ayant voté pour, 6 voix ayant voté contre, 6 voix s'étant abstenues.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement de la société CAP 50 au poste de Directeur Général.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1 058 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1 058 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

GROUPE CYRUS,  
Représenté par Meyer Azogul

